

Présents :

MM. VACHON, AZAÏS, PALLIER, FANNECHERE, DIAS, VADIC, GUILLON, BONNOT
Mmes PISANI, DECHEZLEPRETRE, DEFEMME, BOURLION, BORDERIE, LEPORATI, AZAÏS,
LEGROS, CANOVA

Excusés ayant donné procuration :

Mmes LEONARD, OCCHIMINUTI, PINEAU, BILLEGA, SALLANDROUZE

M. MARCHAND

Absents excusés :

Mme PHILIPPON

MM. RAPINAT, LE BIHAN

M. le Maire ouvre la séance. Le Conseil désigne **M. FANNECHERE** comme secrétaire de séance. Celui-ci donne lecture du compte-rendu de la séance du 22 mars 2012, approuvé à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, **M. le Maire** communique au Conseil deux tableaux qui comparent les taux des taxes communales, aux communes membres de la Communauté de communes Aubusson-Felletin, d'une part ; et à d'autres communes creusoises dotées de caractéristiques comparables à celles d'Aubusson, d'autre part.

M. le Maire se livre ensuite à une brève présentation.

Au niveau de la Communauté de communes. Aubusson dispose de taux plus élevés que les autres communes membres, ceci s'expliquant en majeure partie par le fait que la commune supporte les charges de centralité, thème déjà abordé lors des précédentes réunions. Quant à la comparaison avec d'autres communes creusoises aux caractéristiques semblables, **M. le Maire** se félicite des taux aubussonnais globalement inférieurs.

M. le Maire passe à l'ordre du jour de la réunion.

1-Adoption des budgets 2012 (Commune, Eau, Assainissement, Régie des transports) et des taux des trois taxes

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire présente les budgets primitifs communaux pour l'année 2012.

**BUDGET 2012 COMMUNE -
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Dépenses de fonctionnement	5 776 020 €
- Recettes de fonctionnement	5 776 020 €
(y compris l'excédent 2011 de	651 078 ,70 €

1 - Détails par chapitre/article

a) Les recettes

Les prévisions des recettes de fonctionnement ont été calées sur les réalisations constatées en 2011.

- **Chapitre 013- Atténuation de charges-** 500 €. Le compte 6419 constate le remboursement d'indemnités journalières pour le personnel non titulaire.
- **Chapitre 70 - Produits des Services** - 206 844,30 € - Aux comptes 7067 et 70688 - figurent les contributions des usagers, du restaurant scolaire, de l'accueil périscolaire, du multi-accueil et du camping. Aux comptes 70872 - 70873 sont comptabilisés des remboursements effectués par les budgets annexes (eau, assainissement, régie des transports) et le C.C.A.S.
- **Chapitre 73 - Impôts et Taxes** - 2 762 117 € - Le produit des contributions directes (les 3 taxes sur les ménages) est inscrit pour 1 410 821 €. Il est proposé au Conseil que les taux des 3 taxes restent inchangés par rapport à l'année précédente. Au compte 7318, il a été prévu une somme de 1 142 796 € correspondant aux compensations devant être reversées par la communauté de communes.
- **Chapitre 74 - Dotations et participations** - 1 410 250 € - A ce jour, seul est connu le montant de la DGF : 818 222 €.
- **Chapitre 75 - Autres produits de gestion** - 472 510 € - A ce chapitre, sont comptabilisés les revenus du parc immobilier.
- **Chapitre 042- Opérations d'ordre entre sections-** 263 692 €- L'essentiel de cette somme est affectée aux travaux en régie.

b) Les dépenses

- **Chapitre 011 - Charges à caractère général** - 1 246 599 €-
Les travaux en régie nécessitent l'achat de diverses fournitures qui augmentent le chapitre. .
- **Chapitre 012 - Frais de personnel** - 2 022 500 € - Les prévisions tiennent compte des réalisations constatées en 2011 et de l'avancement du personnel.
- **Chapitre 014 - Atténuation de produits** - 56 500 € : taxe de séjour pour 9 000€ et reversement de la moitié de la taxe communale sur l'électricité au SDEC pour 47 500 €.
- **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** - 938 605 € - A ce chapitre, figurent les subventions. Le détail sera examiné lors d'un prochain conseil. Seule la subvention de l'Office du Tourisme a été affectée.

- **Chapitre 66 - Charges financières** - 373 550,77 €
 - Article 66111- Intérêts des emprunts- 366 719,35 €
 - ICNE : - 8168,58 €
 - Perte de change : 15 000 €

- **Chapitre 042 - Dotation aux amortissements** - 210 656,42 € -

La section de fonctionnement dégage un virement de 850 000 € vers la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Montant des recettes : 6 931 272 € dont :

- Restes à réaliser 2011 : 1 186 519,91 €
- Besoin de financement : 872 409,45 €
- Opérations d'ordre : 1 129 850,76 €

- 215 277,66 € pour les amortissements

- 850 000 € de virement à la section de fonctionnement

- Opérations réelles : 4 929 011,79 € dont

- FCTVA : 220 000,00 €
- Subventions en restes à réaliser : 1 186 519,91 €
- Subventions nouvelles : 744 183,88 €
- Emprunt 2012 : 2 560 000,00 €
- Produits des cessions d'immobilisation : 200 000,00 €

- **Montant des dépenses :** 6 931 272,00 € dont

- Report déficit 2011 : 1 277 299,97 €
- Restes à réaliser 2011 : 781 629,39 €
- Remboursements d'emprunts : 623 649,10 €
- Opérations d'ordre : 268 313,25 €

- Travaux et matériel : 3 980 380,29 €

- Chapitre 23 : 3 701 850,54 €
- Chapitre 21 : 176 920,00 €
- Chapitre 20 : 6 609,75 €
- Chapitre 204 : 95 000,00 €

Sur le budget de la commune, **Mme LEGROS** souhaite interroger **M. le Maire** sur la destination de l'emprunt.

M. le Maire lui répond que l'emprunt concerne toutes les opérations qui ont été présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Il poursuit en expliquant que la philosophie du budget de cette année est de poursuivre les programmes en cours : Maison de l'Emploi et de la Formation (aménagement d'une pépinière d'entreprises, d'une salle de congrès et d'un parking, résultat d'ailleurs déjà spectaculaire). L'année sera également marquée par la transformation du dojo en Maison des sports afin de regrouper des associations sportives et de leur offrir des installations adaptées. D'ailleurs, **M. le Maire** en profite pour faire part de l'apparition de nouveaux sports sur la commune comme la boxe thaï. Enfin, il ajoute comme investissement majeur de l'année, la viabilisation des terrains de la Chassagne.

M. le Maire continue en disant que sa majorité ne souhaite pas lancer de nouveaux investissements, du fait du rythme très élevé soutenu par la commune depuis quelques exercices. Cela lui a valu la première place pour les communes de même strate du Limousin.

Les chantiers réalisés ou en cours ont le grand intérêt de répondre aux besoins de la ville et de soutenir les activités des entreprises du bâtiment, notamment les locales.

Ainsi, dans les années à venir, le rythme devra être moins important. La commune devra se focaliser sur son propre patrimoine.

A côté des investissements communaux, il faut rappeler les investissements importants de la Communauté de Communes : zone du Mont, nouvelle piscine, qui représentent des chantiers phares pour la commune d'Aubusson.

Mme LEGROS interroge ensuite **M. le Maire** sur le tableau des effectifs communaux, présent dans les annexes du budget et sur le décalage entre les effectifs budgétaires et les effectifs pourvus.

M. le Maire explique que cela provient du fait qu'on conserve des postes ouverts de façon « artificielle » en quelque sorte au niveau des postes budgétaires, afin de conserver une certaine souplesse au moment de nouvelles embauches. Ce qui compte et ce qui est pris en compte pour les prévisions budgétaires, c'est bien les effectifs pourvus. Il souligne, qu'au niveau des effectifs réels, la commune d'Aubusson se situe dans les valeurs des communes de même strate et qu'aucune nouvelle embauche n'est prévue pour l'année 2012.

M. le Maire termine sa présentation du budget de la commune en formulant ses remerciements envers la directrice générale des services et son équipe pour le travail fourni de conception de l'ensemble des budgets.

M. AZAIS tient également à remercier les agents communaux et souligne la difficulté cette année pour préparer les budgets avec des chiffres manquants ou qui n'arrivent que très tardivement (diverses dotations).

Vote : 3 contre (Mmes LEGROS, CANOVA, M. BONNOT).

BUDGET 2012 SERVICE DE L'EAU

- Dépenses d'exploitation	82 047 €
- Recettes d'exploitation	82 047 € dont 192 € de résultat reporté

1 - Détails par chapitre/article en section d'exploitation

a) Les dépenses

Chapitre 011- Charges à caractère général - 1 000€ pour entretien et réparations et 3 135 € pour frais d'études

Chapitre 012 - Charges de personnel : 7 622,00 € - part du salaire de l'agent communal chargé du service de l'eau.

Chapitre 67- Titres annulés sur exercices antérieurs: 46,80 €

Chapitre 68 - Dotation aux amortissements : 43 450, 20 €

Chapitre 022- Dépenses imprévues : 26 793 €

b) Les recettes

Chapitre 70 - Vente de produits - reversement de la société Tower Cast pour 3 135 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 77 500 € - Surtaxe de l'eau

Chapitre 77- Amortissement de subvention : 1 220 €

Dépenses d'investissement : 519 262 €

Recettes d'investissement : 519 262 € dont 177 476,80 € de restes à réaliser et 298 335 € de résultat reporté.

2 - Détails par chapitre/article en section d'investissement

a) les dépenses

Chapitre 21 - Acquisition de terrains et frais notariés : 60 000 €

Chapitre 23 - Sécurisation des captages : 458 042 €

b) recettes

Résultat reporté 2011 : 298 335,00 €

Restes à réaliser 2011 : 177 476,80 €

Chapitre 28- Dotation aux amortissements 43 450,20 €

M. le Maire s'arrête sur un dossier majeur de cette année : la sécurisation des captages d'eau potable. Cette opération sera menée dès que la commune aura acheté les parcelles concernées. A l'heure d'aujourd'hui, **M. le Maire** signale en être à sa seconde lettre recommandée avec accusé de réception auprès du notaire chargé de l'achat, alors que l'arrêté préfectoral déclarant les zones concernées d'utilité publique arrive à échéance en août 2012. Pour passer à la sécurisation, il est obligatoire de disposer de la maîtrise foncière des lieux. Cela pourrait permettre d'augmenter sensiblement les rendements et ainsi de devoir moins requérir au service du Syndicat de la Rozeille.

M. AZAIS souligne que c'est un dossier ouvert depuis longtemps, car il a été fort difficile de retrouver tous les membres de la Société Civile Immobilière en présence. A cette fin, il en profite pour remercier Mme RODAIX pour l'aide précieuse apportée.

M. AZAIS rappelle que tout est mis en œuvre pour faire avancer les choses. Cependant, il subsiste une difficulté avec le notaire chargé du dossier, cette dernière ne donnant pas de réponse aux sollicitations.

Une fois les parcelles concernées acquises, il pourra être procédé à la clôture et aux travaux d'amélioration des captages. En effet, jusqu'alors, des racines viennent boucher les arrivées d'eau, d'où une baisse des rendements escomptés. Un essai a été fait sur un captage (sur les 12 que comptent la commune). A cette occasion, il a été constaté un doublement du rendement. Ce qui attire fortement l'attention de la municipalité, au moment où les débits des sources sont faibles. **M. AZAIS** clôt son exposé en soulignant que l'année 2011 a été une belle année pour la commune, dans le domaine de l'eau, $\frac{1}{4}$ de la production s'est faite gratuitement, arrivant directement via la gravité.

Vote : 3 contre (Mmes LEGROS, CANOVA, M. BONNOT).

BUDGET 2012 ASSAINISSEMENT

- Dépenses d'exploitation	329 167 €
- Recettes d'exploitation	329 167 €

1 - Détails par chapitre/article en section d'exploitation

a) Les dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 4 500 € - dont 1 500€ d'entretien et réparations et 3 000 € d'honoraires.

Chapitre 012 - Charges de personnel : 7 622 € - part du salaire de l'agent communal chargé du service de l'assainissement.

Chapitre 66 - Charges financières : 36 400 € - remboursement des intérêts des emprunts pour 45 000 € et les ICNE pour - 8 600 €.

Chapitre 67- Titres annulés sur exercices antérieurs : 7 500 €

Chapitre 68 - Dotation aux amortissements : 50 145 €

Chapitre 023- Virement à la section d'investissement : 223 000 €

b) Les recettes

Chapitre 74- Subvention d'exploitation : 130 000 € de la commune

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 135 800 € - A ce chapitre sont budgétées, les recettes de l'affermage de l'assainissement payées par le fermier : 19 800 € et la surtaxe : 134 000 €

Chapitre 77 - Amortissement de subventions de la section d'investissement : 38 678 €

Dépenses d'investissement : 692 660 € dont 100 226,53 € de restes à réaliser.

Recettes d'investissement : 692 660 € dont 93 188,65 € de restes à réaliser et 244 883,59 € de résultat reporté.

2 - Détails par chapitre/article en section d'investissement

a) Les dépenses

Les restes à réaliser 2011 : 100 226,53 €

Chapitre 13 - Amortissement de subventions : 38 678,00 €

Chapitre 16 - Emprunts et dettes : 484 000 €

Chapitre 21- Opérations d'ordre : 9 255,47 €

Chapitre 23 - Travaux divers : 60 500 € pour l'auto surveillance des réseaux.

b) les recettes

Chapitre 13 : subvention pour l'Agence de Bassin : 25 000 €

Chapitre 16- Nouvel emprunt : 37 000 €

Chapitres 20, 21, 23 : opérations d'ordre : 9 242,76 €

Chapitre 10- FCTVA : 10 200 €

Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement : 223 000 €

Chapitre 28- Amortissements : 50 145 €

M. le Maire revient sur les travaux menés en matière d'assainissement, sujet qui a beaucoup préoccupé son équipe depuis son arrivée : travaux sur l'auto surveillance, sur les réseaux et sur la station d'épuration.

M. le Maire fait part de sa satisfaction du fonctionnement de la station, avec un nouveau service mis à disposition : le dépotage de matières de vidange et d'effluents au niveau de la station d'épuration de la commune. **M. le Maire** tient à se féliciter de sa mise en place, ce service n'existant jusqu'alors qu'à Guéret. Les tarifs seront d'ailleurs votés lors d'une prochaine séance.

M. AZAIS précise que pour cette année, il est prévu de réaliser l'étanchéité du réseau au niveau du secteur de Beauze ainsi que le branchement au réseau collectif de l'immeuble Beauze. D'autres branchements sont prévus au niveau du Mont.

En outre, grâce à la mise en place de l'auto surveillance des réseaux, des pollutions extérieures ont pu être évitées. En effet, **M. AZAIS** évoque le cas de figure où des relevés ont montré que de l'eau parasite arrivait dans les réseaux. A partir de là, des mesures correctives ont pu être apportées dans les plus brefs délais.

Vote : 3 contre (Mmes LEGROS, CANOVA, M. BONNOT)

BUDGET 2012 REGIE DES TRANSPORTS

- Dépenses d'exploitation	208 600 € dont 13 221 € de déficit reporté
- Recettes d'exploitation	208 600 €

1 - Détails par chapitre/article en section d'exploitation

- Les dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 56 120 € - Ce sont les dépenses liées à l'exploitation du service évaluées par rapport au compte administratif 2011.

Chapitre 012 - Charges de personnel : 106 200 € - 3 chauffeurs.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 2 100 € - Ce montant correspond à l'inscription de 100€ en pertes sur créances irrécouvrables sur le ramassage scolaire et de 2 000€ pour des formations du personnel.

Chapitre 66 - Charges financières : 204 € - Intérêts d'emprunt pour 204,50 € et ICNE pour -0,50 €

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 300 €

Chapitre 68 - Dotation aux amortissements : 30 455 € -

- Les recettes

Chapitre 70 - Vente de Produits : 8 000 € - A ce chapitre sont budgétées, les recettes du ramassage scolaire.

Chapitre 74 - Subventions d'exploitation : 156 240 € dont 8 240 € du département et 148 000 € de la commune.

Amortissements de subventions : 44 360 €

Dépenses d'investissement : 115 077 €

Recettes d'investissement 115 077 € (y compris l'excédent reporté 2011 de 84 622 €)

2 - Détails par chapitre/article en section d'investissement

- Les dépenses

Chapitre 16 - Emprunts et dettes : 700 € pour le remboursement des emprunts en capital.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 70 017 €

Amortissements de subventions : 44 360 €

- les recettes

Chapitre 28 - dotation aux amortissements pour 30 455 €

Chapitre 001 - résultat reporté : 84 622 €

M. le Maire fait part au Conseil de la réflexion entamée par la Communauté de communes Aubusson-Felletin sur l'évolution des régies de transport et notamment du transport à la demande. Ce système fonctionne dans beaucoup de territoires intercommunaux. Ainsi, en 2012, la Communauté de Communes doit lancer une étude sur le transport à la demande, qui pourrait peut être passé par des conventions avec les artisans taxis.

M. le Maire signale également la remontée de satisfactions des administrés en ce qui concerne la régie de transports. Ces cars permettent de relier différents points de la commune comme la place du marché, la zone du Mont ou la Rebeyrette par exemple.

M. AZAIS tient à féliciter ce service. Il trouve que les réticences de certaines personnes à l'utiliser ne sont pas fondées. Il s'agit d'un service pour les Aubussonnais, qui cherche à limiter l'usage de la voiture. Ce n'est pas un service réservé à quelques uns.

Mme CANOVA pense qu'il faut plus de publicité, que le dispositif n'est pas assez connu.

M. le Maire explique que la problématique des déplacements est de plus en plus forte. Avec l'augmentation du prix des carburants, la solution de la régie paraît la plus adaptée car elle est partagée.

Vote : 3 contre (Mmes LEGROS, CANOVA, M. BONNOT).

2-Attribution d'une indemnité pour le concours du receveur municipal

Rapporteur : M. le Maire

La trésorière municipale, Mme BORDERAS, a sollicité l'indemnité pouvant être allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes par décision de leur assemblée délibérante.

Il s'agit d'une indemnité de conseil calculée, selon les textes en vigueur, sur le montant des dépenses des trois dernières années.

Il appartient à l'assemblée de décider du principe de l'indemnité ainsi que du taux auquel elle sera accordée.

Ainsi, le montant de l'indemnité pouvant être votée au profit de Mme BORDERAS s'élève, pour 360 jours de gestion, à 1 195,80 € brut soumis aux retenues CSG et RDS.

M. le Maire fait part de satisfaction du travail de la Mme la Trésorière et ne voit pas de raisons de donner moins. Il propose donc de faire comme l'année passée, de retenir un taux d'indemnité fixé à 50% soit, pour l'année 2011, la somme de 597,90 €

Il précise qu'Aubusson ne verse pas d'indemnité de confection du budget, la commune disposant d'un service en capacité de le préparer.

Vote à l'unanimité.

3- Syndicat Mixte d'Etudes pour la gestion des déchets ménagers

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire revient sur l'objectif premier du dossier. Il s'agit de répondre à la problématique de comment traiter les déchets ménagers en Creuse, problématique qui s'insère dans les objectifs de réduction des déchets ménagers fixés par les lois Grenelle.

Sur ce sujet, la Communauté de communes, qui détient la compétence sur le territoire communal, est amenée à réfléchir depuis quelque temps. A cet effet, elle a adhéré en 2008 au Syndicat Mixte d'Etudes pour la gestion des déchets ménagers (SME), regroupant sur le département de la Creuse, les 13 collectivités en charge de la gestion des déchets, plus le Conseil général en charge de la planification. Cette structure s'est mise en place afin de répondre à la problématique posée et de mener, dans cet objectif, la phase des études.

En premier lieu, **M. le Maire** se focalise sur la partie organisationnelle du dossier. Il s'agit de mettre en place une structure adaptée au traitement des déchets ménagers creusois. Aussi, à l'heure d'aujourd'hui, trois scénarios d'organisation ont été proposés par le Conseil Syndical du SME, à la suite de diverses réunions de travail, réunions auxquelles ont participé deux délégués de la Communauté de communes en tant que membres du Conseil syndical.

- Regroupement des intercommunalités dans un Syndicat départemental d'élimination des déchets ménagers spécifiques,
- Adhésions des intercommunalités au SIERS (Syndicat intercommunal D'Equipement Rural de la Souterraine qui porte la solution ABIODIS)
- Regroupement des intercommunalités indépendantes, au côté du SIERS.

En second lieu, **M. le Maire** détaille le volet technique du dossier, en mettant en lumière la seconde possibilité et le projet du SIERS. Ce projet s'appuie sur l'instauration d'une filière innovante portée par la société Abiodis, susceptible par la méthanisation des déchets, de contribuer au réseau de chaleur de la ville de Guéret après passage des déchets dans une presse à extrusion.

Le coût d'installation est de 10 M€. La Creuse pourrait fournir à Abiodis 26.000 tonnes\an tandis que 41.500 tonnes seraient apportées par Châteauroux, ce qui permettrait de diminuer le coût de traitement. Même si, **M. le Maire** précise que la participation de Châteauroux n'est pas acquise.

M. le Maire précise que la Communauté de communes doit lors de sa prochaine séance délibérer sur un scénario d'organisation départementale et qu'au préalable les communes membres sont invitées à en débattre.

M. le Maire souligne la marche importante à franchir avec la filière innovante portée par ABIODIS et son aspect expérimental.

Il indique que l'enfouissement devient de plus en plus cher, que cette solution ne dispose pas d'un grand avenir. La Communauté de communes a d'ailleurs commencé à diversifier le traitement de ses déchets en fournissant 10 % de ses déchets à l'incinérateur d'Egletons. **M. le Maire** souligne d'ailleurs que cette méthode n'amène aucune émission de dioxyde de carbone (CO₂).

M. le Maire profite de cette présentation pour rendre hommage au travail des élus du nord du département. Le SIERS, créée en 1955, à partir de l'entretien des chemins, s'est perfectionné et s'est développé dans le domaine du traitement des déchets, pour arriver à être le meilleur au niveau du tri sur le département.

M. le Maire informe que les discussions avec les Communautés de communes du Sud de la Creuse ont mis en évidence une réticence générale sur le projet porté par le SIERS. Le SIVOM de Bourganeuf a d'ailleurs indiqué quitter le SME. **M. le Maire** se l'explique par la question du prix souvent rédhibitoire et par l'incertitude qui pèse sur la filière du traitement choisie.

Cependant, de cette situation, il juge qu'il ne peut pas en sortir un statut quo. Il faut fédérer les forces, il y a des échos favorables sur une volonté de mutualiser les efforts sur le Sud de la Creuse. Il existe une obligation de rendre un outil opérationnel pour le traitement des déchets du Sud du département.

M. AZAIS trouve la solution d'ABIODIS « boiteuse » et « curieuse » notamment à cause de l'utilisation de surfaces agricoles pour démarrer la méthanisation du procédé. Il exprime que

la position à privilégier par rapport au SIERS ne doit pas être influencée par l'intérêt de tel ou tel et qu'il est nécessaire de construire quelque chose de cohérent pour le Sud de la Creuse, pour faire ensuite une offre intéressante à un opérateur. Il s'interroge sur le quid de la solution via l'extrusion si les Communautés du Sud n'y vont pas.

M. le Maire explique que le SIERS le ferait semble-t-il de son côté. En outre, il regrette que le troisième scénario imaginé par le SME n'ait pas été étudié malgré des courriers de sa part restés sans réponse (Regroupement des intercommunalités indépendantes, au côté du SIERS).

Mme LEGROS demande si des études ont été réalisées et si oui, quels en sont leurs résultats ?

M. le Maire explique que les études sur le sujet sont importantes, onéreuses et relativement compliquées. Il dit également qu'elles sont souvent le reflet de ce que souhaite leur maître d'ouvrage.

Mme LEGROS évoque un manque d'éléments pour se prononcer sur le sujet.

M. le Maire lui répond qu'il en a fait une synthèse.

M. AZAIS résume le dossier dans l'état de son avancée : 1 filière proposée pour laquelle on ne connaît pas sa capacité et qui est très onéreuse. A l'heure d'aujourd'hui le coût du traitement des déchets pour la Communauté de communes est très compétitif.

Soit on va avec le SIERS, soit non. La solution de l'extrusion n'est possible que sur un territoire suffisamment important comme un département.

M. le Maire continue en signalant qu'il existe d'autres solutions ailleurs. Il se demande si la solution doit être strictement creusoise et s'il ne serait pas plus pertinent de se raccrocher à une entité existante. Voilà pourquoi, la Communauté de communes transporte des déchets à Egletons pour les faire incinérer. **M. le Maire** demande au Conseil si la Communauté de communes doit rester au sein du SME.

M. PALLIER se dit gêné par la question brute. Il témoigne également ne pas être aussi convaincu par une dépendance vis-à-vis des déchets envoyés par Châteauroux.

Au final, **M. le Maire** demande au Conseil de se prononcer sur les questions posées et d'apporter des réponses qui peuvent être synthétisées ainsi :

-**A l'unanimité**, le Conseil ne souhaite pas que la Communauté de communes Aubusson-Felletin intègre le SIERS pour la gestion des déchets ménagers.

-Confirme sa volonté que la Communauté de communes demeure membre du Syndicat Mixte d'Etude pour la gestion des déchets ménagers de la commune.

-Emet l'avis qu'il appartient au Syndicat Mixte d'Etude pour la gestion des déchets de se transformer en syndicat de traitement des ordures ménagères.

N'ayant pas de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.